PRO SENECTUTE
PLUS FORTS ENSEMBLE

Document de base « Accompagnement à domicile »

Executive Summary

L'accompagnement à domicile est une condition sine qua non pour permettre aux personnes âgées de vivre le plus longtemps possible, de manière autodéterminée, dans leur environnement habituel. Or, alors que les prestations de soins et leur financement font l'objet d'une réglementation claire, il n'existe pas encore de cadre équivalent pour les prestations d'accompagnement. Résultat : la prise en charge est insuffisante, surtout pour les personnes ayant des ressources financières limitées.

Contexte : un besoin important et une prise en charge insuffisante

Du fait du vieillissement de la population et de la politique de la santé, qui préconise l'aide et les soins à domicile plutôt qu'un séjour durable en institution, le nombre de personnes âgées qui continuent de vivre chez elles malgré certaines limitations ne cesse de croître. Des études confirment l'augmentation régulière des besoins d'accompagnement. En 2020 déjà, environ 662 000 personnes de plus de 62 ans avaient besoin d'au moins une prestation d'accompagnement pour pouvoir continuer de vivre seules à leur domicile. Les besoins les plus fréquents concernent les activités sociales, l'aide au ménage et les services de visite et d'accompagnement. Les personnes seules ou très âgées sont davantage tributaires d'un soutien. Mais l'offre est souvent insuffisante : on estime qu'au moins 270 000 seniors ne bénéficient pas de l'accompagnement dont ils auraient besoin. Ce fait s'explique notamment par des obstacles financiers et par un système de prise en charge fragmenté et complexe.

Le défi du financement

Comme les prestations d'accompagnement ne figurent pas dans le catalogue des prestations de l'assurance obligatoire des soins, elles doivent être en grande partie financées par les particuliers. Cette situation a pour effet que de nombreuses personnes âgées renoncent à une aide nécessaire pour des raisons financières. En revanche, les soins sont pris en charge par l'assurance maladie, l'État et les particuliers. La logique de financement actuelle favorise ainsi la prise en charge stationnaire, alors que l'aide et les soins à domicile sont généralement moins onéreux. De fait, les personnes de revenu modeste ont plus rarement recours aux prestations d'accompagnement, alors qu'elles en auraient davantage besoin. L'extension des prestations complémentaires à l'accompagnement à domicile devrait permettre de combler en partie ces lacunes, mais des difficultés demeurent.

Pro Senectute Suisse
Lavaterstrasse 60 · Case postale· 8027 Zurich · Téléphone 044 283 89 89
info@prosenectute.ch · prosenectute.ch

Importance sociale et économique

L'accompagnement à domicile exerce une action préventive essentielle. Il contribue à préserver la mobilité et l'autonomie, à réduire l'isolement et à renforcer la santé psychique des personnes âgées. Des études montrent en outre qu'il permet de retarder, voire de prévenir l'entrée en EMS, ce qui évite des coûts considérables à long terme pour le système de santé et de sécurité sociale. Les proches aidants jouent également un rôle majeur dans ce contexte : ils accomplissent annuellement près de 80 millions d'heures d'accompagnement et de soins bénévoles, déchargeant ainsi fortement le système de soins. Mais ils ont besoin, eux aussi, d'un soutien et d'une relève plus efficaces.

Conclusions

Les observations faites dans le document de base « Accompagnement à domicile » montrent clairement que l'accompagnement à domicile représente un pilier essentiel d'une prise en charge durable des personnes âgées, dont le potentiel est encore partiellement inexploité. Les besoins importants, les effets préventifs prouvés et l'insuffisance de l'offre plaident en faveur de réformes structurelles et politiques. Il s'agit en particulier :

- d'aboutir à une compréhension commune et à une définition claire du concept d'accompagnement,
- de définir des normes d'accompagnement contraignantes, indépendamment de la forme de logement,
- de prévoir un financement équitable socialement et répondant aux besoins,
- d'améliorer la coordination entre la Confédération, les cantons, les communes, les fournisseurs de prestations et l'entourage familial et social.

Le renforcement de l'accompagnement à domicile est non seulement souhaitable d'un point de vue sociopolitique, mais aussi judicieux d'un point de vue socioéconomique. Il permettra aux personnes âgées de continuer à vivre une vie autodéterminée, comblera les lacunes dans la prise en charge et pourra réduire à long terme les coûts du système de santé et de sécurité sociale.